

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2021

Présents : BOUDEVILLE Denis, FAVIER Romain, BARRIERE Caroline, THUILLIER Isabelle, CANESSA-BROUARD Laëtitia, FENEL-KARTOBI Laurence, FRONTIGNY Sébastien, LEFEVRE Benjamin, LOPES Lysiane, MOUCHELIN Mickaël, VANIN Pierre

Absents excusés : CANESSA Bernard (procuration donnée à Canessa-Brouard Laëtitia), KNECHT Vincent (procuration donnée à Lefèvre Benjamin), LEROY Jean-Luc (procuration donnée à Vanin Pierre), BONNET Benjamin

Le quorum est atteint.

Approbation du compte-rendu du 12 janvier 2021.

Secrétaire de séance : Canessa-Brouard Laëtitia

La séance est ouverte à 19h00

En raison de l'exiguïté de la salle du conseil municipal et de la difficulté à appliquer la distanciation physique, la réunion se tient exceptionnellement à la salle polyvalente.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte de gestion 2020 (délibération n° 2021-006)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote pour : 14 dont 3 procurations Vote contre : 0 Abstention : 0

Vote du Compte Administratif 2020 (délibération n° 2021-007)

Le Conseil Municipal, réuni sous présidence de Monsieur Vanin Pierre, doyen de l'assemblée, vote le Compte Administratif 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Prévu :	171 700,92	Prévu :	171 700,92
Réalisé :	158 729,60	Réalisé :	144 869,87
Restes à réaliser :	1 482,00	Restes à réaliser :	26 831,00

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Prévu :	474 034,11	Prévu :	474 034,11
Réalisé :	416 990,64	Réalisé :	472 331,15
Restes à réaliser :	0,00	Restes à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 13 859,73
Fonctionnement :	55 340,51
Résultat global :	41 480,78

Vote pour : 13 dont 3 procurations (le Maire ne peut pas prendre part au vote)

Vote contre : 0 Abstention : 0

Affectations des résultats 2020 (délibération n° 2021-008)

Le Conseil Municipal, réuni sous présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le Compte Administratif 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le Compte Administratif 2020 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	29 429,42
- Un excédent reporté de :	25 911,09
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	55 340,51
- Un déficit d'investissement de :	13 859,73
- Un excédent des restes à réaliser de :	25 349,00
Soit un excédent de financement de :	11 489,27

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : excédent	55 340,51
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	55 340,51
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	13 859,73

Vote pour : 14 dont 3 procurations Vote contre : 0 Abstention : 0

Vote des taux d'imposition 2021 des taxes locales (délibération n° 2021-009)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré :

- Décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 54,49 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27,90 %
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote pour : 14 dont 3 procurations Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire précise que suite à la suppression de la taxe d'habitation, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation. Cette perte de ressource est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour que les communes perçoivent le même produit qu'avant la suppression, un coefficient correcteur est appliqué. Le Conseil Municipal n'a donc pas voté de hausse d'impôt (Taux 2021 de taxe foncière sur les propriétés bâties = taux 2020 de la commune + taux 2020 du département). Le coefficient correcteur appliqué nous oblige à reverser 83 730,00 €.

Vote du Budget Primitif 2021 (délibération n° 2021-010)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	500 006,51	444 666,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		55 340,51
Total du fonctionnement	500 006,51	500 006,51
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	104 882,60	93 393,33
Restes à réaliser de l'exercice précédent	1 482,00	26 831,00
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	13 859,73	
Total de l'investissement	120 224,33	120 224,33
TOTAL DU BUDGET	620 230,84	620 230,84

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 06/04/2021,

Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 arrêté par la commission des finances et du budget :

- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement
- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement

Vote pour : 14 (dont 3 procurations) Vote contre : 0 Abstention : 0

Principaux travaux inscrits en investissement : réfection du mur entre la cour de l'école et la propriété de M. et Mme Colombo, mise en accessibilité du bâtiment communal accueillant le cabinet médical et l'agence postale communal, double-vitrage de l'épicerie, achat d'un ordinateur, remboursement du prêt relais TVA de 19 000 €.

Subventions versées aux associations communales (délibération n° 2021-011)

Vu les circonstances actuelles concernant le COVID 19,

Considérant que les activités des associations seront encore restreintes en 2021,

Considérant les frais fixes des associations,

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention dans son intégralité aux associations qui ont des frais fixes élevés et un forfait de 100 € pour les autres associations.

- FC Gandelu-Dammard 1000 €
- Compagnie d'arc : 620 €
- Anciens combattants : 100 €
- Atelier créatif : 100 €
- Au plaisir du temps : 100 €
- Comité des fêtes : 100 €
- Débouché de la musaraigne : 100 €
- Fureur de lire : 100 €
- Société de chasse : 100 €

Soit un total de : 2 320 €

Vote pour : 12 (dont 3 procurations) Vote contre : 1 Abstention : 1

Malgré l'arrêt des activités, deux associations ont toujours des frais fixes élevés : la Compagnie d'arc (propriétaire du jeu d'arc) et le FC Gandelu-Dammard (engagements auprès de la ligue et du district). Ces associations nous avaient signalé que la subvention 2020 n'avait pas couvert leurs frais fixes et il avait été décidé de réévaluer la subvention en 2021. Pour les autres associations, la subvention 2021 est une participation à leurs frais d'assurances.

Mme Thuillier Isabelle demande qu'à partir de l'année prochaine, chaque association complète sa demande de subvention par des justificatifs de trésorerie.

Point sur les travaux et subventions

Subventions

- La D.E.T.R. pour les travaux de sécurité routière (inscrite en restes à réaliser) nous a été versée : 26 832,00 €.
- La subvention du Plan de Relance pour la réfection de la toiture du cabinet médical n'a pas été accordée, car ces travaux ne permettraient pas d'atteindre les 30% d'économie d'énergie.
- La subvention du Plan de Relance pour la réfection de la toiture de l'église est en attente de l'avis de l'architecte des bâtiments de France qui doit se déplacer. Pour accélérer le dossier et ne pas perdre la subvention, il est proposé de prendre un rendez-vous avec lui à Laon.

Travaux

- 3 chauffe-eaux ont été installés à l'école.
- La réfection du mur entre l'école et la propriété de M. et Mme Colombo va commencer.
- Les travaux de mise en accessibilité du cabinet médical et de l'agence postale communale auront lieu pendant l'été.

Suite à la consultation des entreprises, la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise M-R Bâtiment avec un devis de 25 977,00 € TTC.

Fibre

Les travaux pour le raccordement des particuliers à la fibre vont bientôt débuter.
La mise en service est prévue pour le printemps 2022.

Téléphonie mobile

La déclaration de travaux pour l'installation d'une antenne relais pour la téléphonie mobile a été acceptée par la DDT. Elle sera implantée sur la route entre Gandelu et Prément. Cette nouvelle antenne relais améliorera la qualité du réseau de téléphonie mobile sur Gandelu. Nous remercions les propriétaires du terrain d'avoir permis son installation.

Commission Communale des Impôts Directs

La Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aisne a nommé les personnes suivantes :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
CANESSA Bernard	KARTOBI Laurence
FAVIER Romain	FRONTIGNY Sébastien
BARRIERE Caroline	KNECHT Vincent
THUILLIER Isabelle	LEFEVRE Benjamin
BONNET Benjamin	LEROY Jean-Luc
BROUARD Laëtitia	LOPES Lysiane

Questions diverses

- La commune s'est inscrite au programme des T.I.G. (travaux d'intérêt général) du Ministère de la Justice et accueillera des majeurs condamnés à des T.I.G., qui habitent Gandelu ou les villages voisins. Un jeune du village effectuera prochainement 105 heures. Mme Caroline Barrière est nommée référente de l'encadrement.

- Monsieur Mohamed El Aissaoui propose d'acheter les locaux de l'épicerie afin de pouvoir loger à l'étage.
 - ⇒ Nous ne pouvons pas accepter cette proposition, car ce bâtiment communal est le dernier bâtiment pouvant accueillir un commerce en centre-ville, mais nous pouvons envisager la réhabilitation de l'étage en contrepartie d'une révision du loyer. Des devis et demandes de subventions vont être demandés. Les travaux ne pourront pas avoir lieu avant 2022.
- Monsieur Mohamed El Aissaoui propose de participer financièrement aux travaux de double-vitrage.
 - ⇒ La demande de subvention étant probablement refusée. Après étude du bail, nous pouvons participer à 50% des travaux.
- Monsieur Jacky Boucaret présente ses services pour expliquer la gestion des archives et proposer le classement des éléments archivables du grenier de la mairie avec des conseillers municipaux volontaires.
 - ⇒ Nous remercions Monsieur Jacky Boucaret de proposer ses services pour le classement, qui devra être effectué pendant les heures d'ouverture de la mairie et en présence d'un élu.
- Monsieur Jacky Boucaret nous signale que des quads ont circulé dans des ZNIEFF (zones protégées) et des propriétés privées.
 - ⇒ Nous rappellerons la réglementation lors du prochain Flash Info.
- Courrier de Mme Lefèbvre Ophélie au sujet du projet de groupe scolaire.
 - ⇒ Monsieur le Maire a eu une réunion avec les parents d'élèves pour donner le point de vue du Conseil Municipal qui a refusé l'échange de terrains avec le SISVC et a indiqué que nous attendions la réponse administrative de la DDT.
- Monsieur et Mme Perrodo proposent d'acheter la parcelle n° 1244 section B d'une superficie de 768 m², entre leur propriété et le hangar communal.
 - ⇒ Un certificat d'urbanisme va être demandé. En fonction du résultat, les domaines seront contactés pour une estimation. Un prix sera proposé à M. et Mme Perrodo lors d'une prochaine réunion.
- Courrier de Madame Godeau Claudine qui demande s'il y aura un nouveau site internet pour les gens qui n'ont pas facebook.
 - ⇒ Nous étudions la possibilité de créer un nouveau site internet. Une page Facebook sera mise en fonction prochainement.
- Monsieur Vanin Pierre souhaiterait un abri pour se protéger des intempéries pendant les permanences de la benne à déchets.
 - ⇒ Nous allons essayer de trouver un petit abri de jardin.
 - ⇒ Monsieur le Maire remercie Pierre Vanin et Jean-Luc Leroy qui effectuent les permanences pendant que Monsieur Lionel Delhalle est affecté à l'Agence Postale Communale.
 - ⇒ Monsieur Mickaël Mouchelin suggère que d'autres élus fassent des permanences afin d'effectuer un roulement. Il se porte volontaire.

La séance est levée à 20h40.

Le Maire, Denis Boudeville



Ce compte-rendu annule et remplace celui affiché le 16/04/2021, suite à la correction apportée à la délibération n° 2021-009 concernant le vote des taux d'imposition des taxes locales.